

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE  
Du 11 JANVIER 2023 à 20h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – RIEUBON – MARTINEZ – GIRARD – RIGAUD -  
JOFFROY  
Mmes RIEU – GARDETTE - BROT

Absents : Mr FROMENTIN – Mme FREYDIER  
-----

**Délibération convention avenant avec le CDG pour l'assistance à l'établissement des dossiers CNRACL**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention avec le Centre de Gestion concernant l'assistance à l'établissement des dossiers CNRACL pour prolonger d'une ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention de partenariat entre la CDC et le CDG.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

**Vote des restes à réaliser**

Article	Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
2135	Instal.géné.agenc.amén.cons.	40.000,00 €	9.080,53 €	5.000,00 €
21578	Autre matériel et outillage	15.00,00 €	5.804,71 €	2.500,00 €
2152 Op 80	Installation de voirie	50.000,00 €	0,00 €	10.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>105.000,00 €</b>	<b>14.885,24</b>	<b>17.500,00 €</b>

**Vœux de la municipalité**

Organisation pour la cérémonie des vœux le vendredi 20 janvier 2023 à 18h30 à la salle polyvalente.

**Droit de préemption**

Après avoir reçu une demande d'information pour la vente d'une maison situé dans le village de notre commune, le conseil municipal souhaite préempter sur ce bien. En effet cette habitation serait l'opportunité pour la commune d'aménager des logements. Ayant donné la compétence urbanisme à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, le conseil municipal demande au président de la communauté de commune une subdélégation du droit de préemption au conseil municipal.

**Divers**

- Pour le repas du CCAS du jeudi 26 janvier, réserver l'animation proposé par le restaurant du Cros d'Auzon au tarif de 240 €.
- Devis de l'entreprise Electromotic pour un montant de 2715 € TTC pour installer un limiteur de son à la salle polyvalente, voir également pour un système de fermeture des portes. Faire des demandes de devis.
- Demande d'un administré pour l'achat d'un terrain communal qui traverse sa propriété. Le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 22h30